



LISTE des DESSINS en ARCHITECTURE de PAYSAGE

- AP-01 Conditions existantes et démolition**
- AP-02 Plan concept général**
- AP-03 Détails zone 1 et 2**
- AP-03A 3D**
- AP-04 Détails zone 3 et 4**
- AP-04A 3D**
- AP-04B Eskair**
- AP-04C Atmosphere**
- Ap-04E Kima**
- AP-05 Détails zone 5 et 6**
- AP-05A 3D**

Autres consultants au projet		
No.	Date	Émis pour
 STÉPHANIE DESMEULES PAYSAGES SPIRITUELS ET THÉRAPEUTIQUES ET KATERINE BOISCLAIR		
Adresse 85, rue Desrivières Saint-Camille 819 828-3222		
Nom du projet Architecture de paysage Aménagement extérieur		
Client Municipalité de Saint-Camille Julie Vaillancourt Directrice générale et greffière-trésorière		
Titre du Dessin Page Frontispice		
Préparé par	SD	No de projet
Dessiné par	SD	Échelle
Approuvé par	KB	No de page
Date	2023-08-08	AP-00
Projet Dessiné par		de
Parc St-Camille.vwx		12



General Notes
 1. Notes à l'entrepreneur et tous les corps de métier.
 Ne pas utiliser pour un autre projet.
 Toutes les dimensions, quantités, conditions devront être vérifiées au chantier par l'entrepreneur.
 Ne pas mesurer à l'échelle sur le plan. Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont en mètres.
 Toutes erreurs ou omissions sur le dessin doivent être immédiatement communiquées par écrit à l'architecte paysagiste.
 Tous les travaux doivent être conformes aux normes, codes, lois les plus récents en vigueur, et ce, pour tous les corps de métier. Les limites de propriété ainsi que les bâtiments existants proviennent d'un plan d'arpenteur.
 L'emplacement des services souterrains est indiqué de manière approximative.
 Il n'a pas été vérifié par son propriétaire ni par son mandataire. C'est à l'entrepreneur de déterminer son emplacement exact avant de débiter ses travaux. Il en reconnaît l'exactitude et assume ainsi la responsabilité des dommages qui pourraient résulter pour ne pas avoir repéré et bien protégé les installations souterraines existantes.
 Tous les arbres existants doivent être protégés (racines, troncs et canopée) et conservés. La base des arbres ne doit en aucun cas être remblayée. Aucun objet lourd ou machinerie ne doit être entreposé sous les arbres.

Autres consultants au projet

No.	Date	Émis pour


STÉPHANIE DESMEULES
 PAYSAGES SPIRITUELS ET THÉRAPEUTIQUES
ET KATERINE BOISCLAIR

Adresse: **85, rue Desrivières**
 Saint-Camille
 819 828-3222

Nom du projet: **Architecture de paysage**
 Aménagement extérieur

Client: **Municipalité de Saint-Camille**
 Julie Vaillancourt
 Directrice générale et greffière-trésorière

Titre du dessin: **Plan des conditions existantes**
 et démolition

Préparé par	SD	No de projet	2023-11
Dessiné par	SD	Échelle	1/150
Approuvé par	KB	No de page	AP-01
Date	2023-08-23	de	12
Fichier Dessins: Parc St-Camille.vwx			

Mon Village
 Le cinq du mois d'août dix-huit cent cinquante-deux
 À Wotton je passais, marchant vers la frontière.
 Ma route était boueuse et le ciel nuageux,
 Quand deux heures après j'arrivai à l'Équerre,
 Nom équivalent à détour à angle droit.
 De la route en ce lieu presque à l'état sauvage
 Le voyageur avait devant lui la forêt
 Et deux pauvres huttes; c'était tout le village.

Le bois, l'épais fourré, cet étrange plateau,
 Sur le déclin du jour ne portait pas envie.
 Aucun bruit, aucun son, pas un petit ruisseau,
 Pas un murmure pour chasser ma rêverie.
 Pour moins me rassurer le tonnerre grondait
 Au-dessus de ma tête annonçant un orage.
 De l'endroit qui, ce jour, m'a paru sans attrait,
 Heureux de l'avouer j'en ai fait mon village.

*Ces fiers géants qui couvraient ce canton,
 Propriété de l'ours à l'épaisse fourrure,
 Ont cédé au travail du vaillant bûcheron
 Pour être remplacés par des champs en culture.
 Sur le bord de la voie ou plutôt du sentier
 Où je m'étais assis fatigué du voyage,
 S'élança dans les airs un superbe clocher.
 C'est sur ce même sol qu'est assis mon village.*

Pendant trente ans et plus, j'en fus l'humble habitant;
 Il est de par bon droit berceau de ma famille.
 J'ai plus ou moins pris part à son gouvernement,
 À tout ce qui pouvait aider à Saint-Camille.
 Le lecteur m'a compris, c'est ce groupe coquet
 De maisons recevant l'ombre d'un vert bocage
 Grâce aux nobles efforts faits par l'abbé Charest
 Qui peut avec orgueil le nommer son Village.

*Voilà neuf ans enfuis, emportés par le temps,
 Depuis que je chéris une autre résidence.
 Je supporte le poids de cinquante printemps
 Qui fait plier mon corps, rebel à l'évidence.
 J'ai quitté pour moi-même et plus pour mes enfants
 Cet endroit si aimé; en cela je fus sage.
 Mais c'est avec plaisir qu'à tout propos j'entends
 Ma femme en soupirant le nommer «son Village»*

Combien de souvenirs resteront attachés
 Au bourg où s'est joué le drame de ma vie!
 C'est là que mes enfants sont dans le monde entrés,
 C'est là qu'aux champs des morts ma fille est endormie.
 Tous nous avons reçu d'un pouvoir surhumain
 Des dons et des talents formant notre apanage.
 Si Dieu m'avait doué de celui d'écrivain
 Mon premier parchemin serait pour mon Village.



General Notes
 1. Notes à l'entrepreneur et tous les corps de métier.
 Ne pas utiliser pour un autre projet.
 Toutes les dimensions, quantités, conditions devront être vérifiées au chantier par l'entrepreneur.
 Ne pas mesurer à l'échelle sur le plan. Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont en mètres.
 Toutes erreurs ou omissions sur le dessin doivent être immédiatement communiquées par écrit à l'architecte paysagiste.
 Tous les travaux doivent être conformes aux normes, codes, lois les plus récents en vigueur, et ce, pour tous les corps de métier.
 Les limites de propriété ainsi que les bâtiments existants proviennent d'un plan d'arpenteur.
 L'emplacement des services souterrains est indiqué de manière approximative.
 Il n'a pas été vérifié par son propriétaire ni par son mandataire. C'est à l'entrepreneur de déterminer son emplacement exact avant de débiter ses travaux. Il en reconnaît l'exactitude et assume ainsi la responsabilité des dommages qui pourraient résulter pour ne pas avoir repéré et bien protégé les installations souterraines existantes.
 Tous les arbres existants doivent être protégés (racines, troncs et canopée) et conservés. La base des arbres ne doit en aucun cas être remblayée. Aucun objet lourd ou machinerie ne doit être entreposé sous les arbres.

Autres consultants au projet

No. Date Emis pour

STÉPHANIE DESMEULES
 PAYSAGES SPIRITUELS ET THÉRAPEUTIQUES
ET KATERINE BOISCLAIR

Adresse
 85, rue Desrivières
 Saint-Camille
 819 828-3222

Nom du projet
 Architecture de paysage
 Aménagement extérieur

Client
 Municipalité de Saint-Camille
 Julie Vaillancourt
 Directrice générale et greffière-trésorière

Titre du Document
 Plan conceptuel
 préliminaire par zones

Préparé par SD	No de projet 2023-11
Dessiné par SD	Échelle 1/150
Approuvé par KB	No de page AP-02
Date 2023-11-03	Page 12
Fichier Dessin Parc St-Camille.vwx	

1

Espace d'accueil et départ des rubans

Zone forestière : arbres et couvres-sol comestibles

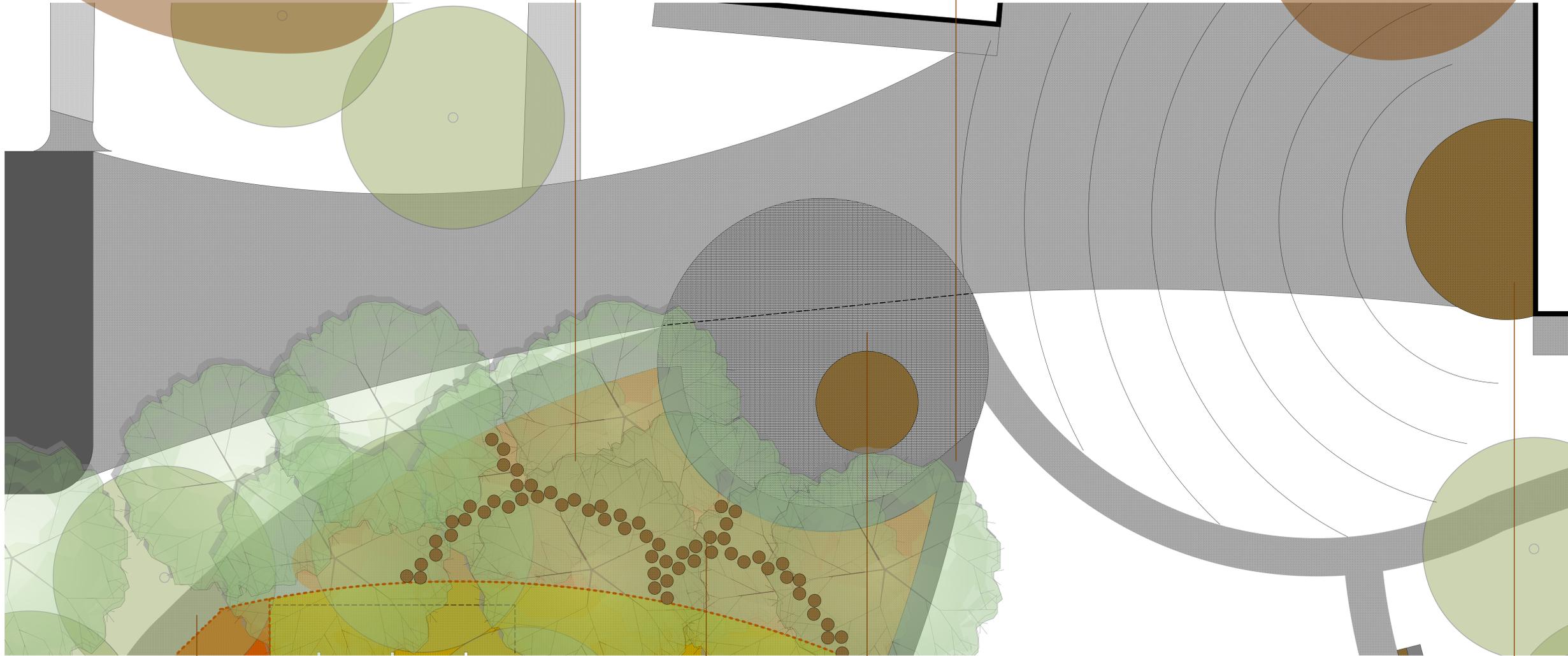


Ruban secondaire de géologie exposée, reminiscence des usages agricoles. Tantôt banc, tantôt sentier, tantôt support d'oeuvre d'art



2

Arts de la scène ciné-nature, musique



Ruban principal en bois et en gravier, tantôt sentier, tantôt mobilier urbain

Ruban tertiaire de bois, pour explorer la forêt

Surface pavée "kinkée" et inclinée accueille l'oeuvre d'art. Point focal reliant tous les sentiers



Scenette extérieure



General Notes
1. Notes à l'entrepreneur et tous les corps de métier.
Ne pas utiliser pour un autre projet.
Toutes les dimensions, quantités, conditions devront être vérifiées au chantier par l'entrepreneur.
Ne pas mesurer à l'échelle sur le plan. Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont en mètres.
Toutes erreurs ou omissions sur le dessin doivent être immédiatement communiquées par écrit à l'architecte paysagiste.
Tous les travaux doivent être conformes aux normes, codes, lois les plus récents en vigueur, et ce, pour tous les corps de métier.
Les limites de propriété ainsi que les bâtiments existants proviennent d'un plan d'arpenteur.
L'emplacement des services souterrains est indiqué de manière approximative.
Il n'a pas été vérifié par son propriétaire ni par son mandataire. C'est à l'entrepreneur de déterminer son emplacement exact avant de débiter ses travaux. Il en reconnaît l'exactitude et assume ainsi la responsabilité des dommages qui pourraient résulter pour ne pas avoir repéré et bien protégé les installations souterraines existantes.
Tous les arbres existants doivent être protégés (racines, troncs et canopée) et conservés. La base des arbres ne doit en aucun cas être remblayée. Aucun objet lourd ou machinerie ne doit être entreposé sous les arbres.

Autres consultants au projet

No. Date Emis pour

STÉPHANIE DESMEULES
PAYSAGES SPIRITUELS ET THÉRAPEUTIQUES
ET KATERINE BOISCLAIR

Adresse
85, rue Desrivières
Saint-Camille
819 828-3222

Nom du projet
Architecture de paysage
Aménagement extérieur

Client
Municipalité de Saint-Camille
Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

Titre du dossier
Plan conceptuel
Zones 1 et 2

Préparé par SD No de projet 2023-11

Dessiné par SD Entrée 1/50

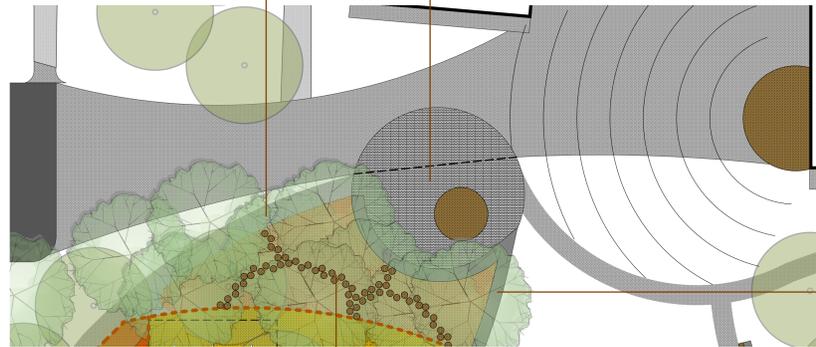
Approuvé par KB No de page

Date 2023-11-03 AP-03

Fichier Dessiné par Parc St-Camille.vwx 06 12

1

Espace d'accueil et départ des rubans



2

Arts de la scène, ciné-nature, musique

General Notes
 1. Notes à l'entrepreneur et tous les corps de métier.
 Ne pas utiliser pour un autre projet.
 Toutes les dimensions, quantités, conditions devront être vérifiées au chantier par l'entrepreneur.
 Ne pas mesurer à l'échelle sur le plan. Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont en mètres.
 Toutes erreurs ou omissions sur le dessin doivent être immédiatement communiquées par écrit à l'architecte paysagiste.
 Tous les travaux doivent être conformes aux normes, codes, lois les plus récents en vigueur, et ce, pour tous les corps de métier.
 Les limites de propriété ainsi que les bâtiments existants proviennent d'un plan d'arpenteur.
 L'emplacement des services souterrains est indiqué de manière approximative.
 Il n'a pas été vérifié par son propriétaire ni par son mandataire. C'est à l'entrepreneur de déterminer son emplacement exact avant de débiter ses travaux. Il en reconnaît l'exactitude et assume ainsi la responsabilité des dommages qui pourraient résulter pour ne pas avoir repéré et bien protégé les installations souterraines existantes.
 Tous les arbres existants doivent être protégés (racines, troncs et canopée) et conservés. La base des arbres ne doit en aucun cas être remblayée. Aucun objet lourd ou machinerie ne doit être entreposé sous les arbres.

Autres consultants au projet

No. Date Emis pour

STÉPHANIE DESMEULES
 PAYSAGES SPIRITUELS ET THÉRAPEUTIQUES
ET KATERINE BOISCLAIR

Adresse
 85, rue Desrivières
 Saint-Camille
 819 828-3222

Nom du projet
 Architecture de paysage
 Aménagement extérieur

Client
 Municipalité de Saint-Camille
 Julie Vaillancourt
 Directrice générale et greffière-trésorière

Titre du Document
 Plan conceptuel
 Zones 1 et 2

Préparé par SD	No de projet 2023-11
Dessiné par SD	Échelle 1/50
Approuvé par KB	No de page 1/03A
Date 2023-11-03	AP-03A
Fichier Dessiné par Parc St-Camille.vwx	de 12

3

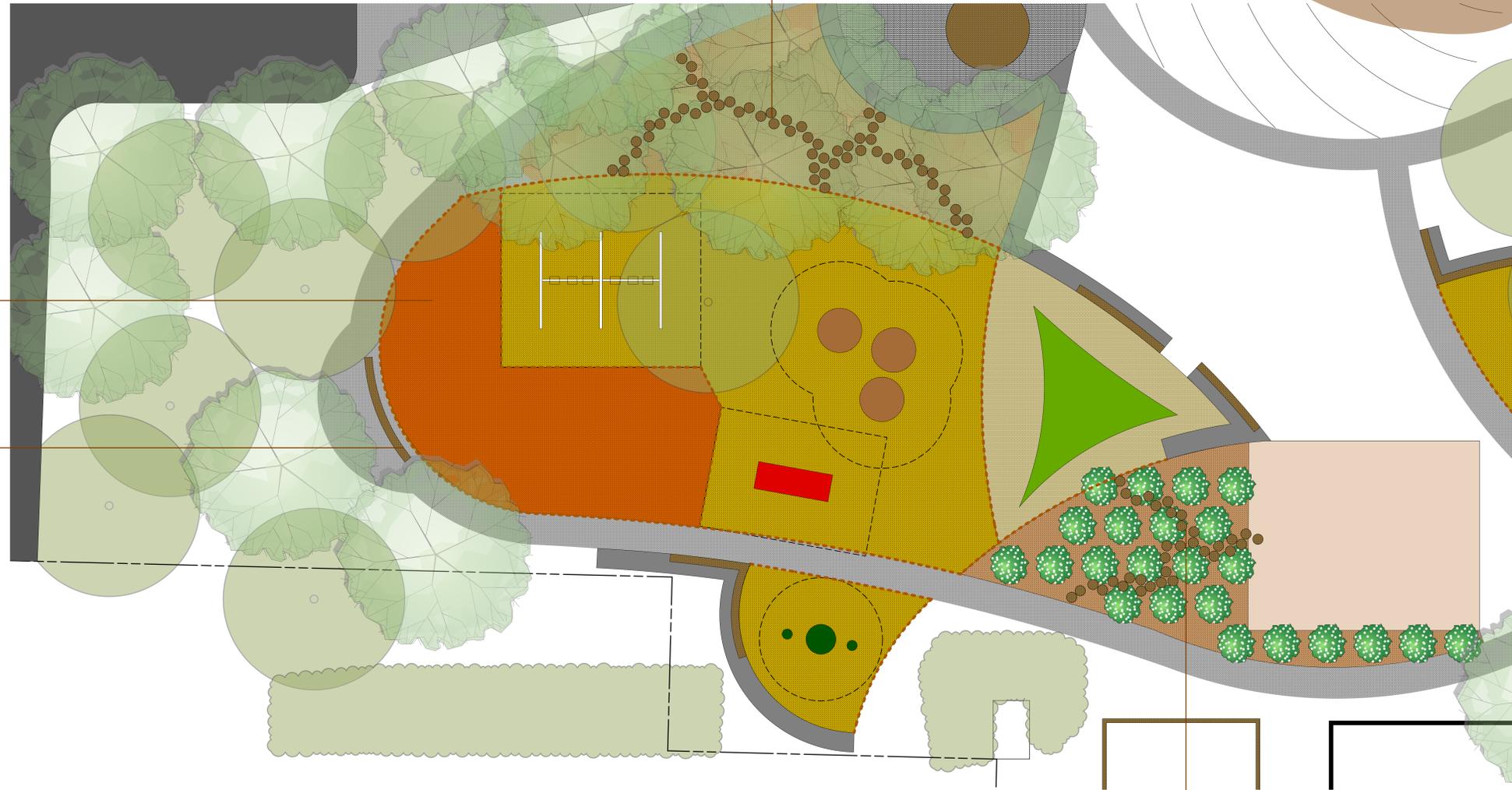
Espace
Jeux 0-5 ans



Zone forestière :
arbres et
couvres-sol
comestibles

4 Jardins
perchés de
buissons
comestibles

Besoins
0@18 mois: ramper, rouler,
grimper...
18 mois@3 ans: se cacher,
vider-transvider, filtrer,
transporter des
choses, comprendre,
manipuler, glisser, balancer,
escalader
3@5 ans: jeux de rôles,
langage, coordination



Ruban de bois,
tantôt sentier,
tantôt banc, tantôt
table à pique
nique



Des petits fruits, des fleurs
comestibles,
un sentier tertiaire pour
avoir accès
sans piétiner les végétaux

General Notes
1. Notes à l'entrepreneur et tous les corps de métier.
Ne pas utiliser pour un autre projet.
Toutes les dimensions, quantités, conditions doivent être vérifiées au chantier par l'entrepreneur.
Ne pas mesurer à l'échelle sur le plan. Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont en mètres.
Toutes erreurs ou omissions sur le dessin doivent être immédiatement communiquées par écrit à l'architecte paysagiste.
Tous les travaux doivent être conformes aux normes, codes, lois les plus récents en vigueur, et ce, pour tous les corps de métier.
Les limites de propriété ainsi que les bâtiments existants proviennent d'un plan d'arpenteur.
L'emplacement des services souterrains est indiqué de manière approximative.
Il n'a pas été vérifié par son propriétaire ni par son mandataire. C'est à l'entrepreneur de déterminer son emplacement exact avant de débiter ses travaux. Il en reconnaît l'exactitude et assume ainsi la responsabilité des dommages qui pourraient résulter pour ne pas avoir repéré et bien protégé les installations souterraines existantes.
Tous les arbres existants doivent être protégés (racines, troncs et canopée) et conservés. La base des arbres ne doit en aucun cas être remblayée. Aucun objet lourd ou machinerie ne doit être entreposé sous les arbres.

Autres consultants au projet

No. Date Emis pour

STÉPHANIE DESMEULES
PAYSAGES SPIRITUELS ET THÉRAPEUTIQUES
ET KATERINE BOISCLAIR

Adresse
85, rue Desrivières
Saint-Camille
819 828-3222

Nom du projet
Architecture de paysage
Aménagement extérieur

Client
Municipalité de Saint-Camille
Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

Titre du projet
Plan conceptuel
Zones 3 et 4

Préparé par SD No de projet 2023-11

Dessiné par SD Échelle 1/50

Approuvé par KB No de page

Date 2023-11-03 AP-04

Fichier Dessinateur Parc St-Camille.vwx 06

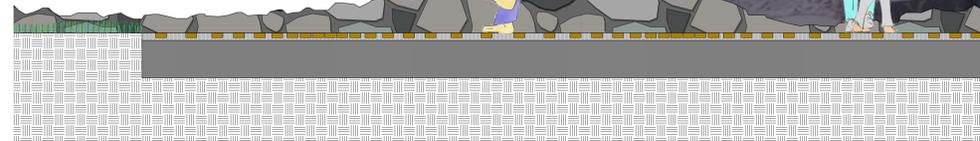
12

3

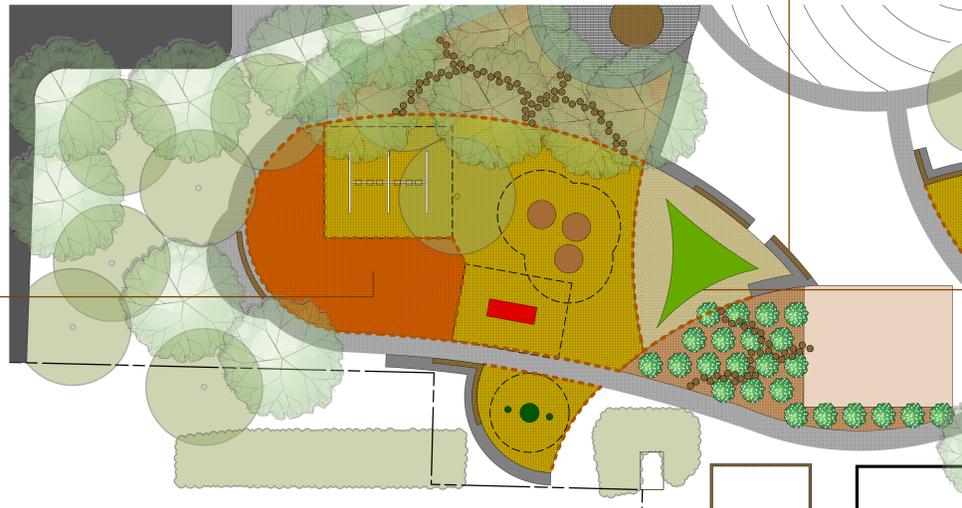
Espace
Jeux 0-5 ans



Transition de bordure à muret
à banc de parc



Espace multi-fonctions:
maisonnette, banc, table à
la hauteur des enfants, des roches
de 6" à 12"H, des troncs d'arbres
couchés sur le sol, bac de
matériaux divers,



Carré de sable:
bac de petits matériaux,
sceaux de différentes
grosseurs pour empiler ou
encastrer, sceaux avec des
trous, tamis, pinces, pelles
de différentes grosseurs,
outils de cuisine.

4 Jardins
perchés de
buissons
comestibles

General Notes
1. Notes à l'entrepreneur et tous les corps de métier.
Ne pas utiliser pour un autre projet.
Toutes les dimensions, quantités, conditions devront être vérifiées au chantier par l'entrepreneur.
Ne pas mesurer à l'échelle sur le plan. Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont en mètres.
Toutes erreurs ou omissions sur le dessin doivent être immédiatement communiquées par écrit à l'architecte paysagiste.
Tous les travaux doivent être conformes aux normes, codes, lois les plus récents en vigueur, et ce, pour tous les corps de métier.
Les limites de propriété ainsi que les bâtiments existants proviennent d'un plan d'arpenteur.
L'emplacement des services souterrains est indiqué de manière approximative.
Il n'a pas été vérifié par son propriétaire ni par son mandataire. C'est à l'entrepreneur de déterminer son emplacement exact avant de débiter ses travaux. Il en reconnaît l'exactitude et assume ainsi la responsabilité des dommages qui pourraient résulter pour ne pas avoir repéré et bien protégé les installations souterraines existantes.
Tous les arbres existants doivent être protégés (racines, troncs et canopée) et conservés. La base des arbres ne doit en aucun cas être remblayée. Aucun objet lourd ou machinerie ne doit être entreposé sous les arbres.

Autres consultants au projet

No. Date Emis pour

STÉPHANIE DESMEULES
PAYSAGES SPIRITUELS ET THÉRAPEUTIQUES
ET KATERINE BOISCLAIR

Adresse
85, rue Desrivières
Saint-Camille
819 828-3222

Nom du projet
Architecture de paysage
Aménagement extérieur

Client
Municipalité de Saint-Camille
Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

Titre du dessin
Plan conceptuel
Zones 3 et 4

Préparé par
SD No de projet
2023-11

Dessiné par
SD Échelle
1/50

Approuvé par
KB No de page
AP-04A

Date
2023-11-03

Fichier Dessin
Parc St-Camille.vwx

de
12

3
Espace
Jeux 0-5 ans
Eskair



47 130\$



3 820\$



2 152\$



420\$



7 228\$



9 590\$



11 880\$



5 970\$



7 541\$



1 526\$

General Notes
1. Notes à l'entrepreneur et tous les corps de métier.
Ne pas utiliser pour un autre projet. Toutes les dimensions, quantités, conditions devront être vérifiées au chantier par l'entrepreneur. Ne pas mesurer à l'échelle sur le plan. Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont en mètres. Toutes erreurs ou omissions sur le dessin doivent être immédiatement communiquées par écrit à l'architecte paysagiste. Tous les travaux doivent être conformes aux normes, codes, lois les plus récents en vigueur, et ce, pour tous les corps de métier. Les limites de propriété ainsi que les bâtiments existants proviennent d'un plan d'arpenteur. L'emplacement des services souterrains est indiqué de manière approximative. Il n'a pas été vérifié par son propriétaire ni par son mandataire. C'est à l'entrepreneur de déterminer son emplacement exact avant de débiter ses travaux. Il en reconnaît l'exactitude et assume ainsi la responsabilité des dommages qui pourraient résulter pour ne pas avoir repéré et bien protégé les installations souterraines existantes. Tous les arbres existants doivent être protégés (racines, troncs et canopée) et conservés. La base des arbres ne doit en aucun cas être remblayée. Aucun objet lourd ou machinerie ne doit être entreposé sous les arbres.

Autres consultants au projet

No. Date Emis pour

STÉPHANIE DESMEULES
PAYSAGES SPIRITUELS ET THÉRAPEUTIQUES
ET KATERINE BOISCLAIR

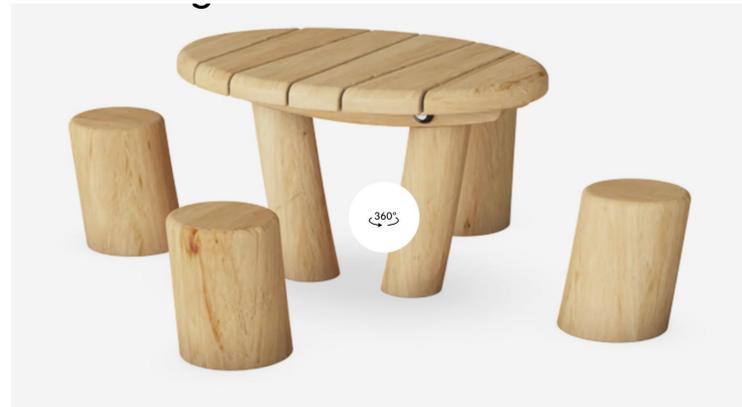
Adresse
85, rue Desrivières
Saint-Camille
819 828-3222

Nom du projet
Architecture de paysage
Aménagement extérieur
Client
Municipalité de Saint-Camille
Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

Titre du dessin
Plan conceptuel
Zones 3- Eskair

Préparé par SD	No de projet 2023-11
Dessiné par SD	Échelle -
Approuvé par KB	No de page -
Date 2023-11-03	AP-04CEskair
Projet Développement Parc St-Camille.vvx	de 12

3
Espace
Jeux 0-5 ans
Atmosphère



de 5000\$ à 85 000\$

General Notes
1. Notes à l'entrepreneur et tous les corps de métier.
Ne pas utiliser pour un autre projet.
Toutes les dimensions, quantités, conditions devront être vérifiées au chantier par l'entrepreneur.
Ne pas mesurer à l'échelle sur le plan. Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont en mètres.
Toutes erreurs ou omissions sur le dessin doivent être immédiatement communiquées par écrit à l'architecte paysagiste.
Tous les travaux doivent être conformes aux normes, codes, lois les plus récents en vigueur, et ce, pour tous les corps de métier.
Les limites de propriété ainsi que les bâtiments existants proviennent d'un plan d'arpenteur.
L'emplacement des services souterrains est indiqué de manière approximative.
Il n'a pas été vérifié par son propriétaire ni par son mandataire. C'est à l'entrepreneur de déterminer son emplacement exact avant de débiter ses travaux. Il en reconnaît l'exactitude et assume ainsi la responsabilité des dommages qui pourraient résulter pour ne pas avoir repéré et bien protégé les installations souterraines existantes.
Tous les arbres existants doivent être protégés (racines, troncs et canopée) et conservés. La base des arbres ne doit en aucun cas être remblayée. Aucun objet lourd ou machinerie ne doit être entreposé sous les arbres.

Autres consultants au projet

No. Date Emis pour

STÉPHANIE DESMEULES
PAYSAGES SPIRITUELS ET THÉRAPEUTIQUES
ET KATERINE BOISCLAIR

Adresse
85, rue Desrivières
Saint-Camille
819 828-3222

Nom du projet
Architecture de paysage
Aménagement extérieur

Client
Municipalité de Saint-Camille
Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

Titre du dossier
Plan conceptuel
Zones 3 - Atmosphère

Préparé par SD	No de projet 2023-11
Dessiné par SD	Échelle -
Approuvé par KB	No de page -
Date 2023-11-03	AP-04Datmos
Fichier Dessiné par Parc St-Camille.vwx	00 12

3
Espace
Jeux 0-5 ans
Kima



3 200\$
+ toiture végétale 800\$



2887\$



1 150\$



575\$



1 395\$



875\$



5 800\$



4 pi 780\$
6pi 1 180\$



4pi 1 120\$
6pi 1 485\$



570\$

General Notes
1. Notes à l'entrepreneur et tous les corps de métier.
Ne pas utiliser pour un autre projet. Toutes les dimensions, quantités, conditions devront être vérifiées au chantier par l'entrepreneur. Ne pas mesurer à l'échelle sur le plan. Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont en mètres. Toutes erreurs ou omissions sur le dessin doivent être immédiatement communiquées par écrit à l'architecte paysagiste. Tous les travaux doivent être conformes aux normes, codes, lois les plus récents en vigueur, et ce, pour tous les corps de métier. Les limites de propriété ainsi que les bâtiments existants proviennent d'un plan d'arpenteur. L'emplacement des services souterrains est indiqué de manière approximative. Il n'a pas été vérifié par son propriétaire ni par son mandataire. C'est à l'entrepreneur de déterminer son emplacement exact avant de débuter ses travaux. Il en reconnaît l'exactitude et assume ainsi la responsabilité des dommages qui pourraient résulter pour ne pas avoir repéré et bien protégé les installations souterraines existantes. Tous les arbres existants doivent être protégés (racines, troncs et canopée) et conservés. La base des arbres ne doit en aucun cas être remblayée. Aucun objet lourd ou machinerie ne doit être entreposé sous les arbres.

Autres consultants au projet

No. Date Emis pour

STÉPHANIE DESMEULES
PAYSAGES SPIRITUELS ET THÉRAPEUTIQUES
ET KATERINE BOISCLAIR

Adresse
85, rue Desrivières
Saint-Camille
819 828-3222

Nom du projet
Architecture de paysage
Aménagement extérieur

Client
Municipalité de Saint-Camille
Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

Titre du dessin
Plan conceptuel
Zones 3 -Kima

Préparé par
SD No de projet
2023-11

Dessiné par
SD

Approuvé par
KB No de page
-

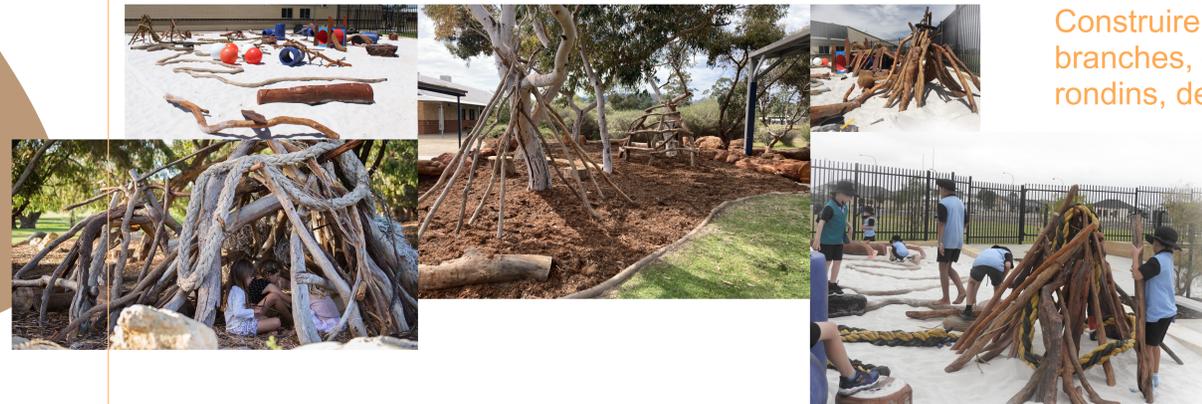
Date
2023-11-03

Projet Développement
Parc St-Camille.vvix

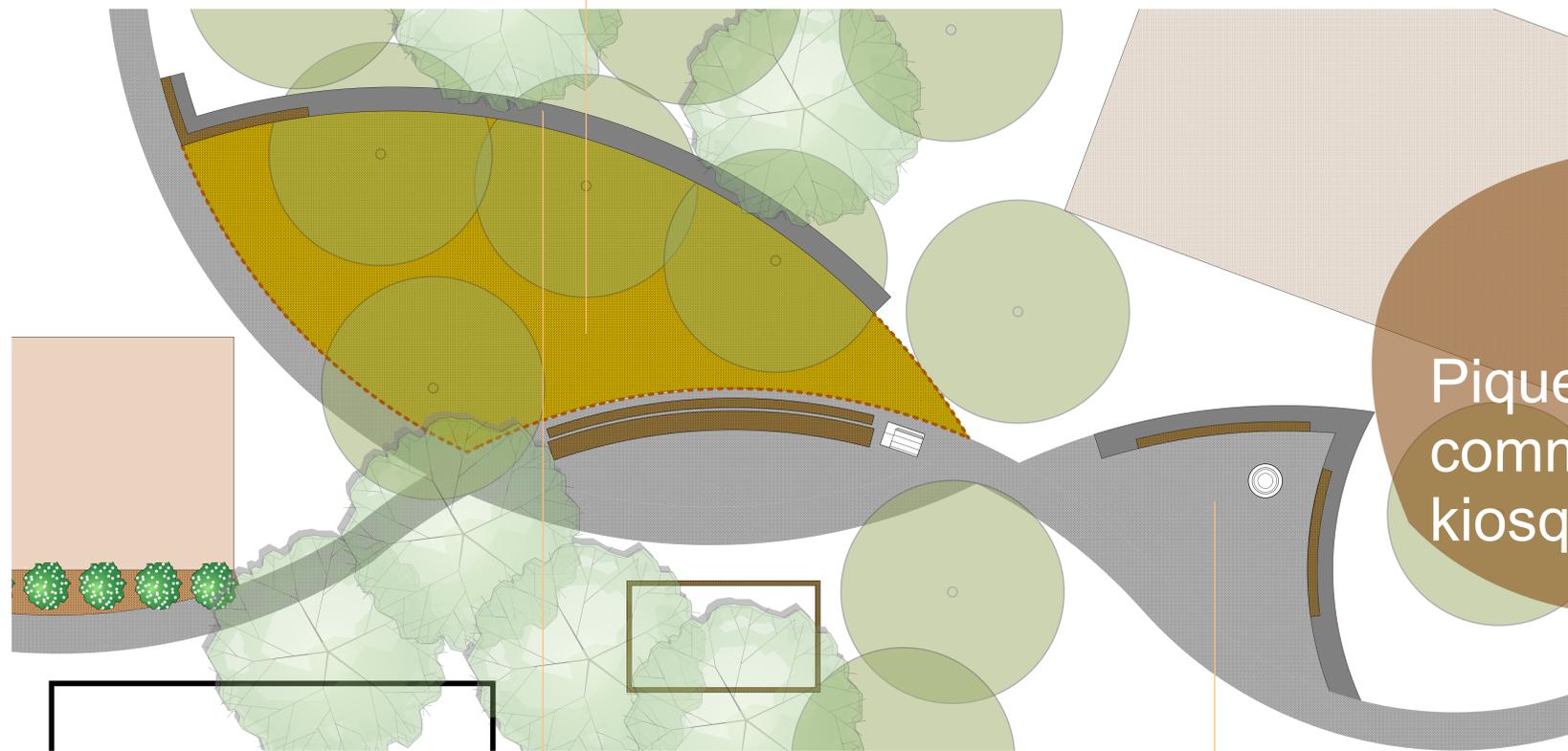
AP-04EKima
12

6

Zone 5 à 77 ans
Loose parts Play,
zone de joyeuse
anarchie



Construire avec des planches, des branches, des gros cordages, de troncs, des rondins, des poutres



5

Pique-nique, BBQ
communautaire,
kiosque, rond de feux



Ruban de géologie exposée, les murets de pierres des champs se transforment en banc de parc ou en bordure d'aire de jeux



Un espace pour se réchauffer
l'âme et les doigts

General Notes
1. Notes à l'entrepreneur et tous les corps de métier.
Ne pas utiliser pour un autre projet.
Toutes les dimensions, quantités, conditions devront être vérifiées au chantier par l'entrepreneur.
Ne pas mesurer à l'échelle sur le plan. Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont en mètres.
Toutes erreurs ou omissions sur le dessin doivent être immédiatement communiquées par écrit à l'architecte paysagiste.
Tous les travaux doivent être conformes aux normes, codes, lois les plus récents en vigueur, et ce, pour tous les corps de métier. Les limites de propriété ainsi que les bâtiments existants proviennent d'un plan d'arpenteur.
L'emplacement des services souterrains est indiqué de manière approximative. Il n'a pas été vérifié par son propriétaire ni par son mandataire. C'est à l'entrepreneur de déterminer son emplacement exact avant de débiter ses travaux. Il en reconnaît l'exactitude et assume ainsi la responsabilité des dommages qui pourraient résulter pour ne pas avoir repéré et bien protégé les installations souterraines existantes.
Tous les arbres existants doivent être protégés (racines, troncs et canopée) et conservés. La base des arbres ne doit en aucun cas être remblayée. Aucun objet lourd ou machinerie ne doit être entreposé sous les arbres.

Autres consultants au projet

No. Date Emis pour

STÉPHANIE DESMEULES
PAYSAGES SPIRITUELS ET THÉRAPEUTIQUES
ET KATERINE BOISCLAIR

Adresse
85, rue Desrivières
Saint-Camille
819 828-3222

Nom du projet
Architecture de paysage
Aménagement extérieur

Client
Municipalité de Saint-Camille
Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

Titre du dessin
Plan conceptuel
Zone 5 et 6

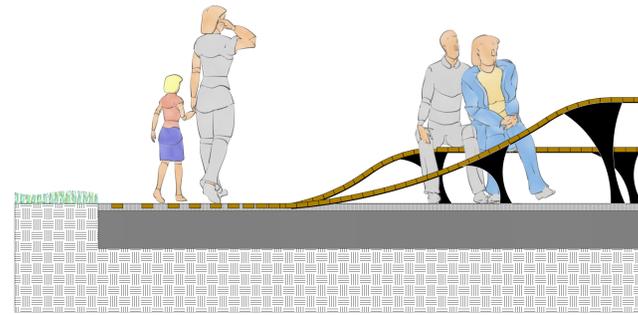
Préparé par SD No de projet 2023-11

Dessiné par SD Échelle 1/50

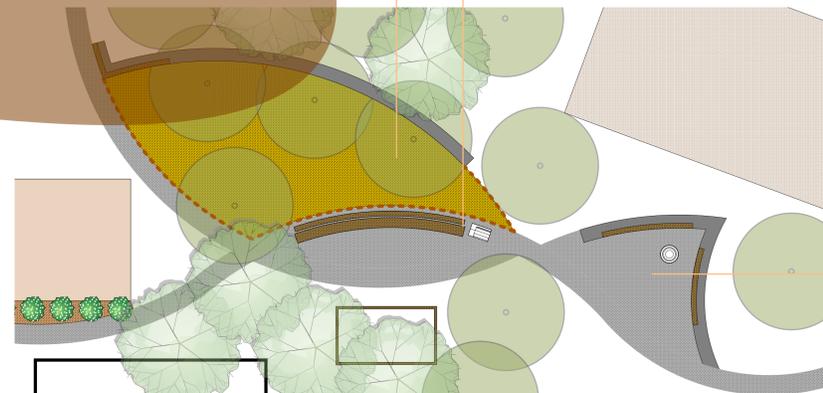
Approuvé par KB No de page AP-05

Date 2023-11-03 06
Fichier Dessin Parc St-Camille.vwx 12

Transition de sentier à banc de parc et table de pique nique



6 Zone 5 à 77 ans
Loose parts Play,
zone de joyeuse
anarchie



5 Pique-nique, BBQ
communautaire,
kiosque, rond de feux

General Notes
1. Notes à l'entrepreneur et tous les corps de métier.
Ne pas utiliser pour un autre projet.
Toutes les dimensions, quantités, conditions devront être vérifiées au chantier par l'entrepreneur.
Ne pas mesurer à l'échelle sur le plan. Sauf indication contraire, toutes les dimensions sont en mètres.
Toutes erreurs ou omissions sur le dessin doivent être immédiatement communiquées par écrit à l'architecte paysagiste.
Tous les travaux doivent être conformes aux normes, codes, lois les plus récents en vigueur, et ce, pour tous les corps de métier. Les limites de propriété ainsi que les bâtiments existants proviennent d'un plan d'arpenteur.
L'emplacement des services souterrains est indiqué de manière approximative.
Il n'a pas été vérifié par son propriétaire ni par son mandataire. C'est à l'entrepreneur de déterminer son emplacement exact avant de débiter ses travaux. Il en reconnaît l'exactitude et assume ainsi la responsabilité des dommages qui pourraient résulter pour ne pas avoir repéré et bien protégé les installations souterraines existantes.
Tous les arbres existants doivent être protégés (racines, troncs et canopée) et conservés. La base des arbres ne doit en aucun cas être remblayée. Aucun objet lourd ou machinerie ne doit être entreposé sous les arbres.

Autres consultants au projet

No. Date Emis pour

STÉPHANIE DESMEULES
PAYSAGES SPIRITUELS ET THÉRAPEUTIQUES
ET KATERINE BOISCLAIR

Adresse
85, rue Desrivières
Saint-Camille
819 828-3222

Nom du projet
Architecture de paysage
Aménagement extérieur

Client
Municipalité de Saint-Camille
Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

Titre du dessin
Plan conceptuel
Zone 5 et 6

Préparé par SD No de projet 2023-11

Dessiné par SD Échelle 1/50

Approuvé par KB No de page AP-05A

Date 2023-11-03

Fichier Dessin Parc St-Camille.vwx 12